

**CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES  
AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES**

**Au 31 décembre 2014**

(Article 43 et 46 I.-2° du Code des Marchés Publics, arrêté du 31 janvier 2003,  
article 8-4° de l'ordonnance du 6 juin 2005)

Identification de l'entreprise candidate au marché

SARL CHAPE LIQUIDE CHARENTAISE  
RTE DE LA FONT SAINT MARTIN  
16430 BALZAC

Attestation n° 1 500 766

N° Adhérent **0050466**

Effectif salarié déclaré par l'entreprise (ou à défaut estimé par la caisse) sur la dernière déclaration exigible au 31 décembre 2014 : 13

Je soussigné, Directeur de la CIBTP-Caisse du Sud-Ouest, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage intempéries, atteste, conformément aux articles 43 et 46 I.-2° du Code des Marchés Publics, à l'arrêté interministériel du 31 janvier 2003 et à l'article 8-4° de l'ordonnance du 6 juin 2005, que l'entreprise est en situation régulière vis à vis de la Caisse, au sens de l'article 46 I.-2° du même code :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles au 31 décembre 2014 servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations, au regard de toutes les sommes visées par l'article 46 I.-2° et exigibles au 31 décembre 2014.

Bordeaux, le 02 janvier 2015  
LE DIRECTEUR,



Congés Intempéries BTP  
Caisse du Sud-Ouest  
Maison du BTP - Quartier du Lac  
33081 BORDEAUX Cedex - Tél. : 05 56 43 06 60  
contact@cibtp-sud-ouest.fr - www.cibtp-sud-ouest.fr  
SIREN : 776 950 461 - APE : 911A

*La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés s'applique aux renseignements fournis à la caisse par les entreprises adhérentes. Celles-ci peuvent demander communication de toute information nominative les concernant et qui figureraient sur les fichiers utilisés.*

*Le droit d'accès peut être exercé à l'adresse de la Caisse de Congés Payés.*

*L'original de cette attestation, valable pour l'année de sa délivrance, devra être conservé pendant toute cette durée. Les candidats aux marchés doivent en effectuer des photocopies en attestant sur l'honneur leur conformité au présent original.*

Congés Intempéries BTP - Caisse du Sud-Ouest

Antenne BORDEAUX : Maison du BTP – Quartier du Lac – 33081 BORDEAUX Cedex

Téléphone accueil et entreprises : 05 56 43 06 60, salariés : 05 56 43 61 61

E-mail : contact@cibtp-sud-ouest.fr - Site internet : www.cibtp-sud-ouest.fr

